



CHSCT du 20 juin 2017 "le compte-rendu CGT"

Réunion Plénière du CHSCT du 20 juin 2017

En préambule, les représentants du personnel CGT du CHSCT font une déclaration alertant le président et l'Établissement, sur la sous-traitance en augmentation, ainsi que sur l'astreinte suite à la décision de l'inspection du travail qui nous a donné raison, pour le respect de la réglementation.

• Sous-Traitance

Dixit président+DET : « Il n'est pas prévu à ce jour d'externaliser la maintenance préventive et corrective ». Sous-entendu, que les cheminots vont dégager des travaux rapidement pour laisser la place aux boîtes privée et aux filiales. D'ailleurs JEANTET, le président SNCF RESEAU annonce son objectif : 30% de sous-traitance pour les années à venir !

Les VT, Essais, perchages, annonces, prestations S9 et PN, agents lorry, MOE, Accompagnements TTX ainsi que les bases arrières, sont déjà concernés, comme pour les prochains travaux de RAV sur St Pierre/Gaillon, Harfleur/Le Havre et Serqueux ! **Il est urgent de réagir, de dire STOP au privé, à l'externalisation !**

• Astreinte

*Astreinte de lundi à lundi :

Certains devaient changer en juillet, d'autres en août, le reste de l'établissement ne savait pas quand, bref, un foutoir. ! Apres intervention du CHSCT, l'harmonisation des débuts des astreintes « agents et encadrant » au Lundi 08h00 se fera au 01/01/2018 pour l'ensemble des agents de l'Établissement.

*Concernant la remise en cause de l'Astreinte

La délégation CGT a été reçue le 15/06 en DCI. La CGT a rappelé la nécessité de garder l'astreinte sous sa forme et ses tableaux actuels. Pour ce faire, nous avons réalisé une étude jusqu'en 2025, en fonction de l'âge des agents et des départs à la retraite, avec ce qui en découle...

Souvenez-vous de novembre 2015, le DET annonçait la remise en cause de l'Astreinte. En mars 2016, il organisait un forum « ASTREINTE » pour « faire autrement » ! Deux ans après nous sommes encore là, à nous de continuer la lutte, car, ASTREINTE maintenue = EMPLOIS Conservés !

Le travail de la délégation CGT a permis de recruter un certain nombre d'agents, malheureusement les délais de formation sont beaucoup trop longs, certains tableaux restent problématiques. La CGT est intervenue au niveau national, 8 formateurs supplémentaires ont intégré les écoles de formation

Enfin, l'inspecteur du travail a rappelé les règles à l'Infrapôle : 3 semaines de repos entre chaque astreinte.

• Reclassement

Le président informe les membres d'un licenciement d'un agent au PS 25. Le médecin l'a déclaré inapte à tous les postes de la SNCF. Comment ce médecin peut-il être au courant de tous les postes possibles de l'ensemble de l'entreprise ?

Selon la direction, la nouvelle loi travail permet de déclarer un agent inapte « A TOUT », en somme « BON à RIEN », dégagez Y a rien à voir ! Le tout dans le dos du CHSCT, sans recherche de solutions, sans étude de reclassement, passer par la case départ !

Les membres du CHSCT ont suspendu la séance, la RH est venu apporter des précisions. Même si l'agent semble satisfait au regard de l'indemnité de licenciement, de son départ proche de la retraite et de sa situation personnelle. Les membres interpellent le DET lors des prochaines DP, ce premier cas met en lumière l'importance de garder notre statut !

En ce qui concerne les autres dossiers de reclassement en cours, ils seront finalisés en DP à qui il est demandé un avis motivé sur les propositions de postes éventuels, merci la loi travail ! Suite à l'intervention de la délégation, les dossiers seront traités en amont au CHSCT avec présence des médecins, possibilité de voir l'agent, avec mise en place d'une commission sur le reclassement des agents.

• Forfait Jour

Le président a fait le forcing et imposé une instance temporaire de coordination sur ce sujet. Il a ainsi mis sur la touche les 3 CHSCT de l'établissement. Lors de cette réunion, il a invité des représentants RH sans l'accord du CHSCT et n'a pas fourni les documents qui lui avaient été demandés. Cela a conduit les membres de cette instance temporaire à déclencher le recours à une expertise (en cours)

ATTENTION DANGER ! La direction de l'INFRALOG National soutenue dans sa démarche par la délégation UNSA de cet établissement pourrait utiliser l'article 49 (dispositif permettant de déroger à l'accord d'entreprise) et d'appliquer le forfait jour aux qualifications D voire aux agents de l'exécution

• **Accidents du travail**

Sur l'Etablissement : 18 accidents de travail avec arrêt au 20 juin. Les membres du CHSCT remettent en cause la politique de l'entreprise en matière de sécurité du personnel. Réforme de 2014, accord 'entreprise en 2016 dégradent les conditions de travail des agents, la mobilité est en permanence accrue, le travail de nuit et de week-end est en très net augmentation (1 million de nuits en 2016 à l'équipement). Cette analyse est d'ailleurs confirmée par l'entreprise elle-même lors du train de la sécurité !

• **Aménagement BUDICUM**

Consultation du CHSCT le 26/09, avec début des travaux au 1^{er} semestre 2018, les services concernés sont : L'URAA (siège Unité), ILOG (secteur soudure, ATN (siège Unité), UO SVS (secteur Voie SOTTEVILLE, équipe voie Rouen Orléans, Sotteville VP et VS), UO SES HN (secteur SE Sotteville, équipe SE Port, équipe CAT, équipe SM, ASTI (équipe LT, équipe TAM Sotteville, magasin GATI). De plus, les locaux des Organisations Syndicales seront également concernés. De Nombreuses inquiétudes et craintes sur ce dossier :

- Nombre d'agents, d'équipes, d'unités concernés, soit 250 agents !
- Les accès et parkings (véhicules de service et personnels en nombre) avec entrée et sortie du site, trafic...
- Le cheminement des piétons, 2 roues, voitures, véhicules de service avec signalisation
- La climatisation des lieux, la sécurité CANIF (contrôle d'accès, badges, portails...)
- Le regroupement des agents dans un « Méga/Tétra réfectoire d'environ 250 places !

D'ores et déjà, les membres du CHSCT demandent que l'Etablissement contacte la ville de Sotteville afin d'installer un feu au carrefour rue de Paris (seul accès pour BUDICUM et futur URA). Faites nous remonter vos demandes et inquiétudes rapidement d'ici la rentrée...

• **Médical**

La loi du Travail et Rebsamen, continuent de faire des dégâts, maintenant les CHSCT peuvent se tenir sans médecin du travail ce qui est le cas pour ce CHSCT du 2^{ème} trimestre, avec la présence de l'infirmière. Les membres rappellent l'importance et le rôle du médecin lors des CHSCT.

Après interventions du CHSCT suites aux nombreux retards dans la planification des visites de Santé (4 ans pour certains). Un listing nominatif est présenté, l'organisation et les planifications sont revues. Le président s'engage à rattraper le retard pour la fin de l'année.

- Bilan médical :

Du fait de l'éclatement de l'entreprise, plus de bilan santé sur le périmètre Réseau Normandie. Le bilan 2016 des médecins Normands est intégré dans le bilan du CE National de Maintenance et travaux, il sera connu en septembre 2017, plus de lisibilité sur la santé des agents, scandaleux !

- Cabinet médical du Havre:

L'entreprise est découpée en petit bout, le cabinet médical du Havre n'est plus de la compétence du président du CHSCT qui ne répond pas à cette question pourtant importante pour les havrais !

• **Nuits**

Nombre d'heures des compteurs RN : 23439 Heures en 2016, 31693 Heures en 2017, pas étonnant, 1 million de nuits à l'équipement en 2016 ! Il est urgent de prendre des mesures pour réduire le travail de nuit !

• **Journée sécurité**

Un pas de plus est franchi, puisque l'établissement a sous-traité un prestataire privé un stand pour les DPX et CEV. La prévention a été remplacée par une journée de coaching, mauvais ressenti !

• **Programme Annuel de Prévention et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPACT 2018)**

Dans le cadre des améliorations des conditions de travail, les membres CGT du CHSCT ont fait un certain nombre de propositions (suite conseil d'ateliers et remontées terrain), n'hésitez pas à nous contacter...

• **Vêtements de travail**

- Vêtements de travail non HV

Les membres CGT font des propositions lors du CHSCT, demande d'inclure les gants fourrés, tester les tee-shirts type « PERCKO » (ceux-ci soulagent le dos) avec équipement des équipes si test concluant.

- Vêtements de travail HV

Demande d'une 2^{ème} «PARKA Grand froid» mais aussi équipement en combinaison souple (usage limité).

Concernant ELIS, la société a été mise en demeure en novembre 2016. Depuis la situation, ELAS, n'est toujours pas satisfaisante. Une deuxième mise en demeure permettrait à l'établissement de dénoncer le contrat et de prendre un autre prestataire (6 établissements de maintenance l'on déjà fait).

Bonnes VACANCES, soyons prêts pour une rentrée revendicative et combative...

* **Prochain CHSCT** : 14 septembre

La délégation CGT CHSCT HN